



Compte rendu

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

Le 15 mars 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Excusés :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Excusés :

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Assistaient également à la séance

Monsieur Emmanuel Thérin (*politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération*)
Madame Gwenaëlle Briant (*responsable politique de l'Eau Lannion-Trégor Communauté*)
Madame Lucie Chauvin (*coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté*)
Monsieur Stéphane Guichard (*Directeur Eau potable et Assainissement Lannion-Trégor Communauté*)
Madame Adriane Sudour (*Cycl'eau*)

Ordre du jour :

- **Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de l'Île Grande »**
- **Proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE**
- **Actualités et questions diverses**

Pièces jointes en annexe :

- + *support de présentation*
- + *présentation service assainissement LTC*
- + *note – analyse compatibilité SAGE et proposition avis Bureau*
- + *avis de Patrice DESCLAUD, Eau et Rivières de Bretagne*
- + *avis n°B_2021_07 du Bureau de la CLE*
- + *proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE (doc de travail 08-03-2021)*

Madame Annie Bras-Denis, Président de la Commission Locale de l'Eau, introduit la séance.

1. Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de l'Île Grande »

Stéphane GUICHARD, directeur Eau et Assainissement Lannion-Trégor Communauté, présente les éléments du dossier de demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou).

Cf. diaporama

Relevé des échanges :

- Le projet se situe sur une zone Natura 2000 qui comporte une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un espace naturel sensible (ENS). Le service espaces naturels de Lannion-Trégor Communauté a été sollicité pour travailler sur les mesures compensatoires en lien avec les espaces naturels et la biodiversité associée. Ces mesures sont précisées dans le dossier de demande d'autorisation. Le service assainissement, en charge de ce dossier, attend un retour de la Préfecture de Côtes d'Armor sur ce volet. Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a également été associé au projet du fait de la présence d'un espace naturel sensible.
- Les travaux prévoient une réhabilitation de l'émissaire en mer qui est dégradé. Les échanges portent sur la réalisation des travaux (chemisage de l'émissaire, diamètre, etc.).
- Le dossier de déclaration prochainement déposé par LTC sur le système d'assainissement de Pleumeur-Bodou Bourg sera soumis à l'avis de la CLE.
- La commission 3 « services à la population » de Lannion-Trégor Communauté va travailler sur une stratégie de réduction des eaux parasites aux différents systèmes d'assainissement collectifs. Les mauvais branchements, la collecte des eaux de voirie, l'état des réseaux et les remontées de nappe

sont à l'origine des intrusions d'eau parasite au réseau d'assainissement. Il est proposé que cette stratégie soit présentée en CLE en fin d'année par le service assainissement de LTC.

Le contrôle des branchements et la notification de non-conformité ne visent pas forcément le même niveau de non-conformité.

L'acceptation de la population nécessite que les maires se mobilisent pour informer, sensibiliser à l'intérêt de la mise en conformité des systèmes d'assainissement.

Les membres du Bureau mettent l'accent sur la nécessaire réduction des eaux parasites issues des surfaces actives (toitures, voirie).

- Le montant des travaux est susceptible d'évoluer car la filière de traitement n'est pas définie à ce jour.
- Une vigilance est à apporter sur le risque de submersion marine. Stéphane Guichard précise que les travaux sur la station et sur le poste de refoulement de Saint Sauveur prennent en compte ce risque (rehaussement du poste, enrochement).
- Une des cartes présentées sur la diapositive « Impact et mesures compensatoires » comporte une erreur de placement du rejet des eaux traitées.

Bruno LEBRETON, MISEN22, ne prend pas part au vote.

Avis du Bureau de la CLE sur le dossier de mise en conformité du système d'assainissement de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou).

Exposé :

Le dossier de demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou) déposé par Lannion-Trégor Communauté.

La station dispose actuellement d'une filière de traitement de type physico-chimique d'une capacité théorique de 5 000 EH.

Des dysfonctionnements du traitement sont observés entraînant des non conformités vis à vis de de la réglementation ERU. C'est pourquoi, Lannion-Trégor Communauté prévoit de réaliser des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et sur le poste de relèvement de Saint Sauveur.

Décision :

Vu le dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de Lannion-Trégor Communauté transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor le 29 janvier 2021,

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant :

- *L'impact positif des travaux de mise en conformité sur la qualité des eaux du milieu récepteur (mer) : amélioration des normes de rejet de la future station (meilleur abattement de MES (matières en suspension), de l'azote et du phosphore), limitation des débordements au milieu*
- *Que le milieu récepteur (émissaire en mer) permet une dilution efficace des eaux traitées.*
- *Que les usages littoraux ne seront pas impactés par la mise en conformité de la station et du poste de Saint-Sauveur.*
- *Que le projet de STEP n'a pas d'impact sur les milieux naturels aquatiques (zones humides, cours d'eau).*
- *Que Lannion-Trégor Communauté prévoit de poursuivre les contrôles de branchements restants sur les secteurs prioritaires du SAGE (25 contrôles par an) et qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réseau est déjà en œuvre grâce à l'analyse du schéma directeur.*

Le Bureau de la CLE formule un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou) en précisant que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2023.

Le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires des surfaces actives (toitures, voirie), en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Le Bureau de la CLE rappelle qu'une attention particulière devra être apportée, durant la durée de ces travaux, à la protection de la biodiversité de cette zone Natura 2000 qui comporte en outre une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un espace naturel sensible (ENS).

2. Proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE

 Cf. doc de travail adressé aux membres du Bureau en préparation du Bureau

Relevé des échanges :

- Il est proposé de faire figurer le paragraphe suivant au début de l'article 1 « Elaboration, mise en œuvre et suivi du SAGE »

La CLE constitue un lieu de concertation pour mettre en œuvre une gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondre localement aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau, en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne.

- Le Bureau s'interroge sur la mobilisation des membres de la CLE : *comment les associer au suivi de la mise en œuvre du SAGE ? Comment les informer des dossiers soumis pour avis ?* Un prochain Bureau de CLE sera organisé début avril (9 ou 12 avril) pour travailler sur les commissions thématiques qui permettraient de mobiliser davantage l'ensemble des membres de la CLE.
- Il est proposé d'ajouter la possibilité de réunir les instances du SAGE en visio-conférences.
- Il est proposé que la CLE délègue au Bureau le soin de formuler des avis sur certains dossiers pour faciliter le respect des délais de réponse.

Pour faciliter le respect des délais de réponse (exemples de dossiers : demande de dérogation règlement du SAGE, modification des inventaires des zones humides), la CLE délègue au Bureau le soin de formuler l'avis sur ces dossiers. Un compte-rendu des avis émis par le Bureau sera présenté à la CLE lors de la réunion suivante.

Le Bureau émet des avis conformes aux préconisations du SAGE.

Les délibérations du Bureau sont prises à la majorité des voix des membres présents (si au moins 50% des membres sont présents), la voix du Président/de la Présidente étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Dès réception d'un dossier sur lequel l'avis de la CLE est sollicité, la cellule d'animation envoie par mail le dossier aux membres de la CLE. Si au moins 8 membres de la CLE en font la demande dans les 5 jours suivant la réception du mail, le dossier est analysé par la CLE et non par le Bureau. Dans ce cas, le délai de convocation de la CLE peut être réduit afin de respecter le délai dans lequel l'avis doit être rendu.

L'avis émis par le Bureau est envoyé par mail à tous les membres de la CLE.

- Il est rappelé l'importance du travail d'une commission communication pour sensibiliser aux enjeux et objectifs du SAGE.

- Concernant l'information et l'analyse des dossiers ICPE (non soumis à l'avis de la CLE côté SAGE BL), les membres du Bureau demandent à Lucie Chauvin d'échanger avec le SAGE Argoat-Trégor Goëlo sur l'application de la disposition 3 « Assurer la cohérence et la coordination des actions menées dans le domaine de l'eau »:

La Commission Locale de l'Eau peut se saisir, le cas échéant, de tout projet afin de s'assurer de sa compatibilité avec les objectifs et les orientations du SAGE. La Commission Locale de l'Eau se dote d'un outil d'examen.

Les services instructeurs sont invités à transmettre à la Commission Locale de l'Eau, dans le respect des délais d'instruction, les dossiers d'autorisation de projets régis par la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au titre de l'article L. 511-1 du code de l'environnement, entraînant des impacts directs ou indirect sur l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE, pour en évaluer leur compatibilité.

- La CLE peut s'autosaisir pour émettre un avis sur un dossier ICPE si celui-ci présente des forts enjeux environnementaux.
La circulaire du 4 mai 2011 prévoit, pour des projets bien identifiés, qui comporteraient des enjeux importants vis-à-vis des milieux aquatiques, l'avis de la CLE pourra être sollicité sur la compatibilité vis-à-vis du SAGE de manière informelle et dans le respect des délais avant que ne soit prise une décision.
Les dossiers ICPE sont consultables sur les sites des Préfectures.

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir la liste des membres du Bureau à d'autres secteurs économiques comme par exemple celui de la conchyliculture et de la pêche.

Au moment du renouvellement de la composition de la CLE, il serait intéressant, pour la mise en œuvre du SAGE, d'ouvrir la CLE à des représentants de la conchyliculture (JY COATANLEM en a fait la demande récemment) et aux représentants des plaisanciers.

Suite à cette réunion, il est proposé de transmettre une nouvelle proposition de rédaction des règles de fonctionnement de la CLE qui sera étudiée et retravaillée par les membres du Bureau début avril et notamment les articles concernant les commissions thématiques et le comité technique.

3. Actualités et questions diverses

Dans le cadre de la consultation en cours sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, il est proposé que soit organisé une CLE interSAGE (SAGE Baie de Lannion et SAGE Argoat-Trégor-Goëlo) au cours duquel l'Agence de l'Eau pourrait présenter le projet de SDAGE.

De plus, il est souligné l'importance de relayer la phase de consultation du public notamment via le site internet du SAGE et via la mise à disposition des questionnaires dans les mairies par exemple.



**SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 15 MARS 2021**

Avis du Bureau de la CLE

**Dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement collectif de
l'Île Grande (Pleumeur-Bodou)**

Avis n°B_2021-07

Le 15 mars 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Excusés :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Excusés :

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Monsieur Lebreton ne participe pas au vote.

Exposé :

Le dossier de demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou) déposé par Lannion-Trégor Communauté.

La station dispose actuellement d'une filière de traitement de type physico-chimique d'une capacité théorique de 5 000 EH.

Des dysfonctionnements du traitement sont observés entraînant des non conformités vis à vis de la réglementation ERU. C'est pourquoi, Lannion-Trégor Communauté prévoit de réaliser des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et sur le poste de relèvement de Saint Sauveur.

Décision :

Vu le dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de Lannion-Trégor Communauté transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor le 29 janvier 2021,

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant :

- *l'impact positif des travaux de mise en conformité sur la qualité des eaux du milieu récepteur (mer) : amélioration des normes de rejet de la future station (meilleur abattement des MES (matières en suspension), de l'azote et du phosphore), limitation des débordements au milieu*
- *que le milieu récepteur (émissaire en mer) permet une dilution efficace des eaux traitées.*
- *que les usages littoraux ne seront pas impactés par la mise en conformité de la station et du poste de Saint-Sauveur.*
- *que le projet de STEP n'a pas d'impact sur les milieux naturels aquatiques (zones humides, cours d'eau).*
- *que Lannion-Trégor Communauté prévoit de poursuivre les contrôles de branchements restants sur les secteurs prioritaires du SAGE (25 contrôles par an) et qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réseau est déjà en œuvre grâce à l'analyse du schéma directeur.*

Le Bureau de la CLE formule un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'Île Grande (Pleumeur-Bodou) en précisant que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2023.

Le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires des surfaces actives (toitures, voirie), en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Le Bureau de la CLE rappelle qu'une attention particulière devra être apportée, durant la durée de ces travaux, à la protection de la biodiversité de cette zone Natura 2000 qui comporte en outre une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un espace naturel sensible (ENS).

Madame Annie Bras-Denis
*Présidente de la CLE du
SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de
Lannion-Trégor Communauté*

